



# Fédération Française des Curistes Médicalisés

*F.F.C.M - Association loi de 1901 agréée par la Ministère de la Santé*

Siège social: 2, rue des Frères Rodriguez - 72700 Allonnes

Tél+Fax 02.43.21.65.78 - Mobile 06.83.27.22.80 - [ffcm@libertysurf.fr](mailto:ffcm@libertysurf.fr)

<http://ffcm-curistes.wix.com/ffcm>



## Avenir du thermalisme social, restons vigilants

08/04/2016

Denis KESSLER, (économiste, homme d'affaire et ancien vice-président du MEDEF), l'a avoué dès 2007: "Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance". [http://media.wix.com/ugd/cdd428\\_282f70910be1440487c7e1bbb8dcfbe0.pdf](http://media.wix.com/ugd/cdd428_282f70910be1440487c7e1bbb8dcfbe0.pdf)

Or, et sur fond de dénigrement médiatique permanent, voici quelques éléments qui démontrent que les curistes et les amis du thermalisme social et médicalisé de France doivent rester vigilants

1) Depuis 2014, la suppression de la revalorisation des tarifs des forfaits de soins par l'Assurance maladie, et son remplacement par une taxe à la charge des curistes (3,96 % du prix des soins en 2016); [http://media.wix.com/ugd/cdd428\\_9d597060d0df4ea99b7ab1e8bd4a52ad.pdf](http://media.wix.com/ugd/cdd428_9d597060d0df4ea99b7ab1e8bd4a52ad.pdf)

2) Le décret gouvernemental n° 2014-1025 qui exclut le thermalisme du panier minimal des soins couverts par les "complémentaires santé" des salariés du privé (obligatoire depuis le 1° janvier 2016). [http://media.wix.com/ugd/cdd428\\_9c3e07431a154b3aaad1aa2b7148a180.pdf](http://media.wix.com/ugd/cdd428_9c3e07431a154b3aaad1aa2b7148a180.pdf)

3) L'action "Alerte FFCM" au sujet du décret n° 2014-1025, a contraint le Ministère de la santé à dévoiler certains préjugés défavorables au thermalisme social et médicalisé. [http://media.wix.com/ugd/cdd428\\_eaaed68e087841b193e71e9b53e9384b.pdf](http://media.wix.com/ugd/cdd428_eaaed68e087841b193e71e9b53e9384b.pdf)

4) Depuis juillet 2015, cette dynamique hostile au thermalisme s'est amplifiée au détriment des patients éligibles à l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaires Santé (ACS, plus de 1 20000 bénéficiaires); <http://www.jechange.fr/assurance/mutuelle-sante/news/reforme-acs-2015-03-07-2015-3577>

5) En novembre 2015, l'Assemblée a voté le projet de loi de financement de la Sécu pour 2016. L'article 33 relatif à la "couverture complémentaire santé des personnes âgées de 65 ans et plus", emboîte le pas; <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/ta/ta0617.pdf> (Cf. **pages 41** et **42**)

6) Le 03 décembre 2015, la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme, s'est penchée sur un dossier de plainte déposé par la FFCM à propos de diverses attitudes de certaines CPAM pouvant dissuader les assurés de faire une cure. [http://media.wix.com/ugd/cdd428\\_8784cab9cfbc40f3bdba2fc0f2ead630.pdf](http://media.wix.com/ugd/cdd428_8784cab9cfbc40f3bdba2fc0f2ead630.pdf)

7) Le 15 décembre 2015, le Journal Officiel a publié la question d'une Députée à la Ministre de la santé. Nous y lisons: "*Si le thermalisme a été longtemps pleinement reconnu par la sécurité sociale, il n'en est plus de même depuis une vingtaine d'années à raison de l'insuffisance de bénéfices médicaux rapportés scientifiquement dans un grand nombre de cas...*" <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-91964QE.htm>

A son modeste niveau, la FFCM continuera à tenir son rôle comme elle l'a fait aux côtés de ceux qui ont soutenu notre action en 2015, et que nous remercions chaleureusement.

Elle continue à agir en faveur de l'unité, et elle reste en conséquence ouverte à toutes les propositions sincères et sérieuses visant à sauvegarder et à développer le thermalisme social et médicalisé.

\* \*

\*